

# **COMPTE RENDU DE LA 32<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE** **ANNUELLE DE LA FANAF**

**Tenue à Bamako du 25 au 29 Février 2008**

Les travaux de la trente deuxième (32<sup>ème</sup>) Assemblée Générale Annuelle de la FANAF et le Symposium sur le thème « **Quels Nouveaux Chantiers pour l'Assurance Africaine ?** » se sont tenus du 25 au 29 Février 2008 à l'hôtel Amitié de Bamako.

## **I – CEREMONIE D'OUVERTURE**

La cérémonie officielle d'ouverture des assises annuelles de la FANAF a été présidée par Madame **Fatoumata NENE SY**, Ministre de l'Economie et de l'Industrie de la République du Mali.

En plus des Autorités officielles et des diplomates en poste à Bamako, ont assisté à la cérémonie d'ouverture plus de quatre cent (400) participants venus de trente trois pays d'Afrique, d'Europe et d'Asie.

Trois allocutions ont été prononcées au cours de la cérémonie d'ouverture. Première à prendre la parole pour s'adresser à un auditoire nombreux et varié, Madame **Aminata DEMBELE CISSE**, Président du Comité des Compagnies d'Assurances du Mali dira toute sa joie et celle de ses collègues assureurs maliens d'accueillir en l'espace de cinq ans tout le Gotha de l'Assurance Africaine et leurs collègues venus d'Europe et d'Asie. Après s'être félicitée de la présence de très nombreux Assureurs et Réassureurs opérant dans des pays francophones et anglophones, Madame CISSE présentera aux délégués une photographie du marché malien de l'Assurance dont elle préside les destinées depuis plusieurs années.

Poursuivant son allocution, Madame le Président des Assureurs maliens évoquera les nombreuses difficultés auxquelles sont confrontés les Sociétés maliennes d'Assurances dont les plus importantes sont : les arriérés de primes et la fraude à l'Assurance.

Avant de terminer son propos Madame DEMBELE CISSE, qui a remercié les Autorités maliennes pour le soutien qu'elles ont apporté au Comité pour la tenue des assises de la FANAF, mais aussi pour l'oreille attentive qu'elles accordent aux préoccupations des Assureurs maliens, a renouvelé ses remerciements à la FANAF et à tous les délégués qui sont venus à Bamako pour participer à ce rendez-vous du donner et du recevoir.

Intervenant à la suite du discours de bienvenue de Madame Aminata CISSE DEMBELE, Monsieur **André BAYALA**, Président de la FANAF adressera tout d'abord ses remerciements ainsi que ses félicitations à la fois aux Autorités et à ses collègues maliens qui ont accepté au pied levé d'accueillir les assises de la FANAF.

Poursuivant son allocution, Monsieur BAYALA a, après avoir insisté sur l'importance, l'acuité et l'opportunité du thème retenu pour la rencontre de

Bamako, dressé le bilan des réalisations de la FANAF au cours de son dernier mandat avant d'évoquer les chantiers qui restent à terminer et qu'il laisse en héritage au nouveau Bureau Exécutif qui sera élu.

Le Président BAYALA s'est retourné vers les Représentants du marché malien de l'Assurance, des Sociétés Membres, ainsi que les observateurs pour leur adresser les sincères remerciements et leur exprimer la profonde gratitude du Bureau Exécutif sortant.

Le Président BAYALA n'oubliera pas aussi dans ses remerciements les partenaires traditionnels de la FANAF que sont : la **CIMA, la Fédération Française des Sociétés d'Assurances et l'Organisation des Assurances africaines**. En terminant son propos, Monsieur BAYALA a, au nom de l'ensemble des participants, adressé de très sincères remerciements aux Autorités maliennes dont Madame le Ministre des Finances est la digne représentante.

Prenant la parole, Madame **Fatoumata NENE SY** dira d'emblée toute la joie des Autorités du Mali d'accueillir pour la troisième fois les assises de la FANAF. Ensuite Madame le Ministre a, après avoir énuméré les griefs que les populations reprochent aux Assureurs, demandé à la profession de réduire les délais de règlements des sinistres afin d'améliorer l'image de marque du secteur de l'Assurance.

Elle a aussi invité les intermédiaires d'Assurances à se départir de certaines pratiques qui perturbent le fonctionnement normal du marché malien de l'Assurance

Tout en réaffirmant la disponibilité des Autorités maliennes à soutenir le secteur de l'Assurance pour lui permettre de participer au développement du pays, Madame le Ministre a précisé que le Gouvernement malien s'attellera à faire appliquer rigoureusement toutes les dispositions du Code CIMA.

Après avoir souhaité plein succès aux assises de la FANAF et une chaleureuse bienvenue à tous les participants, Madame le Ministre a déclaré ouverts les travaux de la trente deuxième Assemblée Générale de la FANAF.

## **II - DEROULEMENT DES TRAVAUX :**

Avant le début des travaux de l'Assemblée Générale, le Président BAYALA a invité les délégués à observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Mamadou DRAME, ancien Directeur Général de la Caisse Nouvelle d'Assurances du Mali et de Monsieur Simon NINGHAI, ancien Directeur Général d'AREA du Cameroun.

Après la minute de silence, les délégués se sont penchés sur le quorum. L'examen de la feuille de présence a permis de constater qu'il était largement atteint avec la participation de cent trois (103) Sociétés présentes ou représentées sur les (139) membres et vingt trois (23) marchés sur les 23 qui composent l'espace FANAF.

## **Examen des points suivants :**

### **a) Adoption de l'ordre de jour :**

Sur proposition du Bureau Exécutif, l'Assemblée Générale a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Examen du compte rendu de la trente et unième Assemblée Générale tenue en Février 2007 à Cotonou ;
2. Examen et Adoption du Rapport d'Activités du Bureau Exécutif en 2007 ;
3. Examen et Adoption des comptes de l'exercice 2007 ;
4. Examen et Adoption du projet de budget 2008 ;
5. Election des Membres du Bureau Exécutif ;
6. Date et lieu de la trente troisième (33<sup>ème</sup>) Assemblée Générale annuelle de la FANAF.

### **b) Examen des points de l'ordre de jour :**

Après avoir adopté le projet d'ordre du jour qui lui a été proposé par le Bureau Exécutif, l'Assemblée Générale s'est penchée sur :

#### **1. Compte rendu de la trente et unième Assemblée Générale :**

L'Assemblée Générale a examiné et adopté le compte rendu de sa trente et unième session qui s'était tenue du **12 au 15 Février 2007 à Cotonou.**

#### **2. Présentation du Rapport d'Activités :**

Le Président BAYALA a présenté aux délégués le résumé des grandes lignes du Rapport du Bureau Exécutif sur les activités de la FANAF au cours de l'année 2007. Après l'exposé du Président de la FANAF, l'Assemblée Générale a nommé les membres de la commission des Résolutions, examiné les demandes d'adhésions formulées par des Sociétés d'Assurances avant d'ouvrir un débat sur certains points évoqués dans le Rapport d'Activités du Bureau Exécutif.

##### **▪ Commission des Résolutions :**

L'Assemblée Générale a désigné comme Membres de la commission des Résolutions, les marchés suivants : **la côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal.** Les Représentants des ces trois marchés et le Secrétaire Général Permanent de la FANAF sont chargés de rédiger les projets de Résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale pour adoption.

##### **▪ Adhésions de Membres :**

Sur proposition du Bureau Exécutif, les Représentants des compagnies qui ont demandé leur adhésion à la FANAF ont présenté leurs Sociétés. Après avoir constaté que les requérantes remplissent toutes, sauf la SARI de la RDC, les

conditions exigées par les Statuts et le Règlement Intérieur de notre Organisation, l'Assemblée Générale a accepté les demandes d'adhésion des Sociétés suivantes :

- **Colina-Assurances de Madagascar ;**
- **Colina-Assurances du Gabon ;**
- **Colina-Assurances du Togo ;**
- **KENYA-RE du KENYA ;**
- **Génération Nouvelle d'Assurances de Côte d'Ivoire ;**
- **Assurances et Réassurances Africaines du Cameroun ;**
- **Samaritan Insurance Inc du Cameroun ;**
- **NSIA-Cameroun ;**
- **Assurances Générale du Congo Vie.**

Quant à la SARI de la République Démocratique du CONGO, l'Assemblée Générale n'a pas donné une suite favorable à sa demande car elle est une Société de courtage d'Assurances. L'Assemblée Générale lui a demandé d'attendre sa transformation en une Société d'Assurances avant de pouvoir déposer sa candidature comme membre de la FANAF.

L'Assemblée Générale, qui a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres, a rappelé que leurs adhésions ne seront effectives qu'après le paiement des droits d'adhésion et de la cotisation annuelle avant le **31 Mars 2008**.

▪ **Questions sur le Rapport d'Activités :**

Au cours de l'examen de son Rapport d'Activités, le Bureau Exécutif a été interpellé principalement sur la modernisation des textes fondamentaux de la FANAF, les arriérés de cotisations et l'Audit du Secrétariat Permanent de la Fédération.

Dans ses réponses, le Bureau Exécutif a rappelé, s'agissant des Statuts et du Règlement Intérieur de la FANAF que leurs modifications s'avèrent nécessaires compte tenu de l'envergure actuelle de la FANAF. Cette modification, qui nécessite un travail important de recherche, ne pourra être menée que par le Bureau Exécutif qui sera élu à Bamako. C'est pourquoi, le Bureau Exécutif sortant a décidé de lui confier ce travail de modernisation des textes fondamentaux de la FANAF.

S'agissant des sanctions à infliger aux Sociétés qui ne sont pas à jour de leurs cotisations ou qui ont des arriérés de cotisations, le Bureau Exécutif a demandé à l'Assemblée Générale d'examiner cette question lors de l'examen des comptes de l'exercice 2007.

Enfin, le Bureau Exécutif a apporté des réponses aux questions des délégués sur l'Audit effectué par le Cabinet KPMG sur les comptes 2002 à 2006 de la FANAF. Le Bureau Exécutif, qui a rappelé aux délégués qu'il a adopté toutes les Recommandations du Cabinet KPMG, a informé l'Assemblée Générale qu'il a transmis les copies des Rapports du Cabinet KPMG à toutes les Sociétés membres. La lettre de transmission a été signée par le Président de la FANAF.

Après les réponses que le Bureau Exécutif a apportées aux questions des délégués, l'Assemblée Générale lui a rendu un vibrant hommage pour le travail qu'il a mené au cours de son mandat et a adopté son Rapport d'Activités 2007.

### **3. Examen des Comptes de l'exercice 2007 :**

Monsieur **Bernard ABOUO**, Membre du Bureau Exécutif chargé des questions financières et de la bonne gouvernance a présenté aux délégués un Rapport sur les comptes de l'exercice 2007. Le rapport financier comprenait :

- **le compte recettes/dépenses ;**
- **le bilan, et de l'état d'exécution du budget 2007.**

Après l'exposé de Monsieur ABOUO, les délégués ont interpellé le Bureau Exécutif sur plusieurs questions dont les plus importantes avaient trait **aux arriérés de cotisations des Sociétés membres, à la tenue des comptes de la FANAF et à l'Audit du Secrétariat Général Permanent par le Cabinet KPMG.**

S'agissant des arriérés de cotisations les délégués, qui ont constaté que le volume du montant des arriérés de cotisations est passé de 55.136.134 FCFA en 2006 à 133.258.104, ont demandé à l'Assemblée Générale de prendre des sanctions à l'encontre des Sociétés qui ne sont pas à jour de leurs cotisations. Après un large débat, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes :

1°) Toutes les Sociétés membres qui ont des retards de cotisations qui datent de deux ans ou plus sont exclues de la FANAF, sauf paiement de l'intégralité de leurs arriérés avant la fin de la présente Assemblée Générale prévue le **29 Février 2008 ;**

2°) Toutes les Sociétés qui ont des impayés de cotisations datant de moins de deux ans doivent régulariser leurs situations dans un délai de trois mois sous peine d'exclusion.

En ce qui concerne la comptabilité de la FANAF, l'Assemblée Générale s'est penchée sur la recommandation du cabinet KPMG. Selon ce cabinet la FANAF, qui a son Siège au Sénégal, doit utiliser le plan comptable de l'OHADA. Par conséquent, elle doit établir un compte de résultat, un bilan, un TAFIRE et des états annexes.

Après l'intervention du Directeur du cabinet KPMG, l'Assemblée Générale a donné mandat au Bureau Exécutif d'examiner la question avec le cabinet CEBOC qui tient la comptabilité de la FANAF pour adopter un système plus adapté aux besoins de transparence et d'efficacité de notre Organisation.

Avant de clore l'examen des comptes, l'Assemblée Générale a entendu le rapport de certification du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'année 2007.

Après s'être félicité de la certification des comptes 2007, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes 2007 présentés par le Bureau Exécutif et lui a donné quitus de sa gestion.

#### **4. Projet de Budget :**

Le projet de budget de l'année 2008, qui a été présenté par Monsieur **Bernard ABOUO**, était arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 497.200.000 FCFA contre 435.220.000 FCFA en 2007.

Après avoir examiné toutes les dépenses prévues par le Bureau Exécutif pour le fonctionnement et les investissements de la FANAF, l'Assemblée Générale a adopté le budget 2008 en recettes et en dépenses à la somme de 495.000.000 de FCFA. Elle a fixé le montant de la cotisation de chaque société membre à la somme de 1.780.000 FCFA net de frais financiers tout en invitant les membres à payer leurs cotisations avant le **31 mars 2008**.

## Le Budget adopté par l'Assemblée Générale se présente comme suit :

RUBRIQUES	BUDGET 2007	REALISE 2007	BUDGET 2008	Var Budg 08 // Réal 07	
	Montant	Montant	Montant	Montant	%
Matériel Electronique & Téléphonique	0	1 091 500	5 000 000	3 908 500	358,1%
Véhicule de service	27 000 000	23 020 604	0	-23 020 604	0,0%
Mobilier et Matériel de Bureau	0	0	2 000 000	2 000 000	0,0%
<b>BUDGET D'INVESTISSEMENT</b>	<b>27 000 000</b>	<b>24 112 104</b>	<b>7 000 000</b>	<b>-17 112 104</b>	<b>-71,0%</b>
Salaires	55 850 000	47 932 136	55 850 000	7 917 864	16,5%
Charges Sociales	3 650 000	2 711 979	3 650 000	938 021	34,6%
<b>Frais de Personnel</b>	<b>59 500 000</b>	<b>50 644 115</b>	<b>59 500 000</b>	<b>8 855 885</b>	<b>17,5%</b>
C. F. C. E.	1 300 000	1 372 404	1 300 000	-72 404	-5,3%
Droits d'enregistrement	200 000	150 000	200 000	50 000	33,3%
Timbres Fiscaux	90 000	25 000	90 000	65 000	260,0%
Vignette Auto	100 000	100 000	100 000	0	0,0%
Autres Impôts et Taxes	310 000	260 060	310 000	49 940	19,2%
<b>Impôts et Taxes</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 907 464</b>	<b>2 000 000</b>	<b>92 536</b>	<b>4,9%</b>
Loyers et Charges	5 000 000	4 717 809	5 000 000	282 191	6,0%
Entretien et Réparations	3 500 000	5 864 104	3 500 000	-2 364 104	-40,3%
Travaux d'Imprimerie	15 500 000	15 189 200	15 500 000	310 800	2,0%
Mobiliers et Petits Matériels	1 300 000	443 000	1 300 000	857 000	193,5%
Electricité	600 000	742 980	600 000	-142 980	-19,2%
Carburant	5 000 000	4 994 000	5 000 000	6 000	0,1%
Autres Frais divers	400 000	287 140	400 000	112 860	39,3%
Honoraires	6 500 000	18 280 100	6 500 000	-11 780 100	-64,4%
Assurances + Prévoy. Retraite	7 500 000	6 971 818	7 500 000	528 182	7,6%
Prévoyance Retraite Employés	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	0,0%
<b>Trav. Fourn. Serv. Extérieurs</b>	<b>47 300 000</b>	<b>59 490 151</b>	<b>47 300 000</b>	<b>-12 190 151</b>	<b>-20,5%</b>
<b>Voyages et Déplacements</b>	<b>30 000 000</b>	<b>30 185 468</b>	<b>30 000 000</b>	<b>-185 468</b>	<b>-0,6%</b>
Cadeaux	1 200 000	1 200 000	1 200 000	0	0,0%
Frais de Missions	24 000 000	31 033 930	24 000 000	-7 033 930	-22,7%
Fournitures de Bureau	4 000 000	4 020 195	4 000 000	-20 195	-0,5%
Frais de P.T.T.	8 000 000	7 016 707	8 000 000	983 293	14,0%
Subvention Accordée	7 500 000	7 500 000	10 000 000	2 500 000	33,3%
Autres Cotisations et Frais Divers	2 000 000	2 021 439	2 300 000	278 561	13,8%
<b>Frais Divers de Gestion</b>	<b>46 700 000</b>	<b>52 792 271</b>	<b>49 500 000</b>	<b>-3 292 271</b>	<b>-6,2%</b>
<b>BUDGET COMMUNICATION</b>	<b>15 000 000</b>	<b>816 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>19 184 000</b>	<b>2351,0%</b>
<b>Frais Financiers (banques)</b>	<b>4 000 000</b>	<b>4 128 744</b>	<b>4 000 000</b>	<b>-128 744</b>	<b>-3,1%</b>
<b>CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>204 500 000</b>	<b>199 964 213</b>	<b>212 300 000</b>	<b>12 335 787</b>	<b>6,2%</b>
Frais d'Assemblée	55 000 000	39 591 841	84 000 000	44 408 159	112,2%
Frais de Seminaires & Formation	90 000 000	118 700 099	117 000 000	-1 700 099	-1,4%
Frais d'édition Code CIMA	3 500 000	7 140 967	1 500 000	-5 640 967	-79,0%
<b>CHARGES AUTOFINANCEES</b>	<b>148 500 000</b>	<b>165 432 907</b>	<b>202 500 000</b>	<b>37 067 093</b>	<b>22,4%</b>
<b>TOTAL CHARGES DECAISSABLES</b>	<b>353 000 000</b>	<b>365 397 120</b>	<b>414 800 000</b>	<b>49 402 880</b>	<b>13,5%</b>
Dotations aux Amortissements	12 000 000	10 285 436	12 000 000	1 714 564	16,7%
Dotat Provis pour créances adhérents	14 000 000	16 235 000	14 000 000	-2 235 000	-13,8%
Dotat Provis pour charges futures (*)	29 220 000	29 220 000	45 338 000	16 118 000	55,2%
<b>CHARGES CONSTATEES</b>	<b>55 220 000</b>	<b>55 740 436</b>	<b>71 338 000</b>	<b>15 597 564</b>	<b>28,0%</b>
Charges Exceptionnelles		984 376	1 862 000	877 624	
<b>BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>408 220 000</b>	<b>422 121 932</b>	<b>488 000 000</b>	<b>65 000 444</b>	<b>15,6%</b>
<b>TOTAL BUDGET GENERAL</b>	<b>435 220 000</b>	<b>446 234 036</b>	<b>495 000 000</b>	<b>47 888 340</b>	<b>10,9%</b>
Hors Budget : Etats Grx de l'assurance Vie		59 426 906			
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>505 660 942</b>			

▪ **Budget Recettes :**

	BUDGET 2007	REALISE 2007	BUDGET 2008	Var Budg 08 // Réal 07	
	Montant	Montant	Montant	Montant	%
Cotisations reçues	237 000 000	178 285 128	215 380 000	37 094 872	20,8%
Cotisations à recevoir	15 000 000	69 134 892	44 500 000	-24 634 892	-35,6%
Droits d'adhésion	1 800 000	3 000 000	2 700 000	-300 000	-10,0%
<b>COTISATIONS &amp; DROITS ADHESION</b>	<b>253 800 000</b>	<b>250 420 020</b>	<b>262 580 000</b>	<b>12 159 980</b>	<b>4,9%</b>
Journal FANAF: Abonnemt & Publicité	10 920 000	10 387 944	9 000 000	-1 387 944	-13,4%
Produits Financiers	3 500 000	1 389 425	1 420 000	30 575	2,2%
Produits exceptionnels (Cession)	0	395 561	5 000 000	4 604 439	1164,0%
<b>S/TOTAL AUTRES PRODUITS</b>	<b>14 420 000</b>	<b>12 172 930</b>	<b>15 420 000</b>	<b>3 247 070</b>	<b>26,7%</b>
<b>S/T PRODUITS GESTION COURANTE</b>	<b>268 220 000</b>	<b>262 592 950</b>	<b>278 000 000</b>	<b>15 407 050</b>	<b>5,9%</b>
Produits Assemblée Générale	68 000 000	64 716 149	85 000 000	20 283 851	31,3%
Produits Séminaires	90 000 000	143 900 000	120 000 000	-23 900 000	-16,6%
Ventes Codes CIMA	4 000 000	8 862 719	2 000 000	-6 862 719	-77,4%
<b>OPERATIONS AUTONOMES</b>	<b>162 000 000</b>	<b>217 478 868</b>	<b>207 000 000</b>	<b>-10 478 868</b>	<b>-4,8%</b>
<b>TOTAL PRODUITS ENCAISSABLES</b>	<b>430 220 000</b>	<b>480 071 818</b>	<b>485 000 000</b>	<b>4 928 182</b>	<b>1,0%</b>
Reprise sur provisions	5 000 000	10 550 000	10 000 000	-550 000	-5,2%
<b>PRODUITS CONSTATES</b>	<b>5 000 000</b>	<b>10 550 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>-550 000</b>	<b>-5,2%</b>
<b>TOTAL GENERAL PRODUITS</b>	<b>435 220 000</b>	<b>490 621 818</b>	<b>495 000 000</b>	<b>4 378 182</b>	<b>0,9%</b>
Hors Budget : Etats Grx de l'assurance Vie		57 963 000			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>548 584 818</b>			

N-B : 1 - Cumul Cotisations impayées		0	50 000 000	50 000 000	0,0%
dont Impayées de la période		69 134 892	15 000 000	-54 134 892	-78,3%
2 - Valeur en Stock Code CIMA			1 000 000	1 000 000	0,0%

**5. Elections des Membres Bureau Exécutif :**

L'Assemblée Générale a procédé à l'élection des nouveaux Membres du Bureau Exécutif. Auparavant elle a procédé à la nomination des deux scrutateurs suivants : Messieurs **ADJOVI Mathieu** du Bénin et **Ernest ASSAMOI** de Côte d'Ivoire. Monsieur **André BAYALA** était le Président de séance lors de cette élection.

Après avoir rappelé les conditions de fonds et de forme exigées par les Statuts de la FANAF aux candidats aux fonctions de membres du Bureau Exécutif, le Président a invité tous les postulants à confirmer leur candidature avant le début des élections.

Après la déclaration liminaire de Monsieur BAYALA, Monsieur **Oumar DIEW** a pris la parole pour déclarer qu'il retirait sa candidature.



Avec le retrait de la candidature de Monsieur Oumar DIEW, la liste des candidats était la suivante :

- **Présidence : M. Protais AYANGMA AMANG - Directeur Général de la Citoyenne d'Assurances du Cameroun ;**
- **Vice Présidence : M. Mamadou TALATA – Président Directeur Général de UGAN-Vie du Niger.**
  - **Membres du Bureau Exécutif :**
    - **Madame Eugénie DENDE de la Société ASSINCO du Gabon ;**
    - **M. Adama NDIAYE de AVENI-RE de Côte d'Ivoire.**
    - **M. Mamadou FAYE de SALAMA-Assurances du Sénégal ;**
    - **M. René BUCAÏONI de AGF-Afrique de Côte d'Ivoire ;**
    - **M. Alain Lath HOUNGUE de NSIA Bénin ;**

Après la lecture de la liste des candidats, Monsieur BAYALA a invité Monsieur Protais AYANGMA AMANG à présenter son programme pour la FANAF. Le candidat Protais AYANGMA a, à la suite de l'invite de Monsieur BAYALA, décliné sa feuille de route. Ensuite, l'Assemblée Générale procéda aux élections.

- **Présidence de la FANAF : Monsieur Protais AYANGMA AMANG.**
  - Nombre de Sociétés ayant le droit de vote : 103 ;
  - Nombre de Sociétés ayant voté : 94 ;
  - Résultats :
    - bulletins nuls 02 ;
    - bulletins blancs 06 ;
    - abstentions 01 ;
    - oui 85.

**Monsieur Protais AYANGMA a été élu avec 85 voix sur 94 voix exprimées.**

- **Vice Présidence : Monsieur Mamadou TALATA.**
  - suffrages exprimés 96 ;
  - bulletins blancs 05 ;
  - oui 91.

**Monsieur Mamadou TALATA a été élu par 91 voix sur 96 votants.**

▪ **Membres du Bureau Exécutif** : le nombre des votants était de 92 et les bulletins blancs étaient de 02. Ont Obtenu :

- **Madame DENDE 85 voix ;**
- **M. Adama NDIAYE 85 voix ;**

- M. Mamadou FAYE            83 voix ;
- M. René BUCAÏONI        79 voix ;
- M. Alain HOUNGUE        73 voix.

**Les Résultats des élections ont donné le Bureau Exécutif suivant :**

- **Président :**    **Protais AYANGMA AMANG - Directeur Général de la Citoyenne d'Assurances du Cameroun ;**
- **Vice-Président :** **Mamadou TALATA – Président Directeur Général de UGAN-Vie du Niger.**
- **Membres du Bureau Exécutif :**
  - **Madame Eugénie DENDE de la Société ASSINCO du Gabon ;**
  - **M. Adama NDIAYE de AVENI-RE de Côte d'Ivoire ;**
  - **M. Mamadou FAYE de SALAMA-Assurances du Sénégal ;**
  - **M. René BUCAÏONI de AGF-Afrique de Côte d'Ivoire ;**
  - **M. Alain Lath HOUNGUE de NSIA Bénin ;**

#### **6.     Date et lieu :**

A l'invitation de l'Association des Sociétés d'Assurances de la Côte d'Ivoire (**ASA-CI**), l'Assemblée Générale de la FANAF a décidé de tenir sa trente troisième (**33<sup>ème</sup>**) session en **Février 2009 en République de Côte d'Ivoire**. La date sera fixée d'un commun accord entre les Bureaux Exécutif des deux Organisations.

### **III – CEREMONIE DE CLOTURE :**

Les travaux de la trente deuxième Assemblée Générale Annuelle de la FANAF ont été clôturés le 29 Février 2008 à 18 heures dans les salons de l'Hôtel Amitié de Bamako par Monsieur **Aboubacar TRAORE**, Ministre des Finances de la République du Mali, en présence de nombreux délégués et observateurs.

Avant les discours de clôture, l'Assemblée Générale de la FANAF a adopté les Résolutions. Ensuite, il revenait au tout nouveau Président de la FANAF, Monsieur **Protais AYANGMA AMANG** de s'adresser à l'auditoire pour livrer son premier discours.

Dès l'entame de son propos le Président a, au nom de l'ensemble des nouveaux membres du Bureau Exécutif, adressé ses très sincères remerciements aux membres de la FANAF pour la confiance qu'ils viennent de leur témoigner en les portant à la tête de l'organe d'Administration de la Fédération. Ensuite il a, après avoir rendu un vibrant hommage aux membres du Bureau Exécutif sortant pour le travail important qu'ils ont abattu à la tête de la FANAF depuis plusieurs années, décliné la feuille de route du Bureau Exécutif dont il assume la présidence.

En terminant, le Président **Protais AYANGMA AMANG** a adressé les remerciements de la FANAF aux Autorités maliennes et les félicitations de l'ensemble des délégués aux Assureurs maliens pour l'accueil chaleureux qu'ils leur ont réservé durant leur séjour à Bamako.

Prenant la parole pour prononcer son discours de clôture, Monsieur **Aboubacar TRAORE**, Ministre des Finances du Mali, qui a beaucoup insisté sur le rôle de l'Assurance dans nos économies, a souhaité que des efforts soient faits par les Sociétés d'Assurances pour améliorer l'indemnisation des victimes et bénéficiaires de contrats d'Assurances.

Poursuivant son propos, Monsieur TRAORE se félicitera des importantes Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale avant d'inviter les Sociétés membres à appliquer rapidement les Résolutions de Bamako.

En terminant son allocution, Monsieur le Ministre des Finances a adressé les remerciements des Autorités maliennes à la FANAF d'avoir choisi Bamako pour abriter leurs assises annuelles, et souhaité un excellent retour dans leurs pays respectifs à tous les délégués avant de déclarer clos les travaux de la trente deuxième (32<sup>ème</sup>) Assemblée Générale de la FANAF.-

**Le Secrétaire Général Permanent :**

**Papa Ndiaga BOYE.-**

**N.B. : toutes les communications du symposium sont disponibles sur le site web de la FANAF : [www.fanaf.org](http://www.fanaf.org) ou [www.fanaf.com](http://www.fanaf.com) onglet Agenda**

**Ainsi que les Résolutions et la liste des participants.**

## **STATISTIQUES DE PARTICIPATION**

<b>Pays</b>	<b>Nombre de participants</b>
Afrique du Sud	2
Algérie	1
Angleterre	1
Bahrein	1
Bénin	21
Burkina Faso	22
Burundi	2
Cameroun	45
Centrafrique	2
Congo Brazzaville	9
Côte d'Ivoire	52
Djibouti	2
Espagne	1
France	52
Gabon	17
Ghana	2
Guinée Conakry	7
Guinée Equatoriale	1
Ile Maurice	1
Inde	2
kenya	2
Madagascar	3
Mali	54
Maroc	3
Mauritanie	2
Niger	11
Nigéria	4
Rép. Congo Démocratique	1
Rwanda	3
Sénégal	42
Suisse	2
Tchad	6
Togo	23
Tunisie	6
<b>Total</b>	<b>405</b>

